VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020

PROJET DE RESOLUTION

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA FONDATION BON-SEJ0UR DE LA VILLE DE VERSOIX»

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008,

conformément à l'article 25 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu la volonté de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de changer d'organe de révision,

vu le courrier adressé par le Président de la Fondation au Conseil administratif de la Ville de Versoix le 7 octobre 2020, pour lui demander de porter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal;

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 10 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention,

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, la société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.